

1. IDENTIFICATION DU FICHER		N° : 32
NOM DU FICHER : Sommes déposées par le Bureau général de dépôts pour le Québec.		DATE DE CRÉATION : n. d.
DESCRIPTION : Sommes déposées et titres détenus en vertu de la Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec.		
2. FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES		
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHER :		
<ul style="list-style-type: none"> • En vue de l'application de la Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec (RLRQ, chapitre D-5.1). 		
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Les client(e)s de l'organisme.		
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit par la personne concernée, par un autre organisme public et par une personne ou un organisme privé.		
3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS		
Renseignements nominatifs, les numéros d'identification, les coordonnées et les données financières.		
4. GESTION DU FICHER		
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Manuel (papier, carton, etc.) et l'informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).		
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :		
<ul style="list-style-type: none"> • En référence à la règle OB-04 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Jusqu'au paiement à l'ayant droit, plus 7 ans; ○ Pour les dossiers transférés au fonds consolidé du revenu, à conserver 3 ans après la date du transfert, plus 7 ans; ○ Dans le cas des dossiers de 500 \$ et plus, à conserver tant qu'utiles; <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir du 1^{er} avril 2015, ces dossiers sont numérisés, avant cette date, ils sont conservés sur support papier. 		
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHER :		
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel désigné du Bureau général de dépôts pour le Québec du ministère des Finances. 		
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Oui	